

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA			
Compte rendu de la réunion du 15 juin 2018			
Date : 15/06/2018	Lieu : DREAL Marseille (BDD)	Heure : 10 h 00	Compte rendu approuvé le : 13/12/2018

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail :

- dossier descriptif des travaux RNN des Estaris
- Plan Régional d'Actions Chiroptères 2018-2025

Documents présentés/diffusés en séance :

- diaporamas relatifs à chacun des points de l'ordre du jour
- tableau des dossiers traités par les experts délégués

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis 2018-1 à 5
- Rapport annuel d'activités

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

→ Pour avis

- Avis 2018-1 : Bilan du PNA Vipère d'Orsini
- Avis 2018-2 : Liste rouge régionale Orthoptères
- Avis 2018-3 : Travaux dans la RNN du lac des Estaris
- Avis 2018-4 : Plan Régional d'Actions Chiroptères
- Avis 2018-5 : Mise à jour des ZNIEFF marines

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO Marcel
Mme BELLAN-SANTINI Denise
Mme BERNARD-LAURENT Ariane
M. CHEYLAN Gilles
Mme DIADEMA Katia
M. DUMONT Bernard
M. FLITTI Amine

M. GRILLAS Patrick
M. KALDONSKI Nicolas
Mme MONIER Claude
M. ROUSSET Claude
Mme RUITTON Sandrine
M. VALLAURI Daniel
M. VERLAQUE Marc

Membres du CSRPN non présents / mandat :

M. BOILLOT François (excusé) / BERNARD-LAURENT
M. DERIOZ Pierre (excusé)
M. DUSOULIER François (excusé) / CHEYLAN
M. ESTEVE Roger (excusé) / GRILLAS
M. MEDAIL Frédéric (excusé) / BARBERO
M. VAN ES Jérémie / DIADEMA
Mme VANPEENE Sylvie

Conseil Régional :

Mme JEANROY Sarah

Également présents (selon les dossiers) :

CEN PACA : BENCE S. ; M. MARCHAND M. A.
PNE : M. COMMENVILLE P.
GCP : M. COSSON E. ; Mme DENTZ C.
OSU Pythéas : M. GUILLEMAIN D.

DREAL : Mme MEYER D. ; M. DUBOIS A. ; M. GASCUEL M. ; M. RIVET S. ; M. GAUCI F.X.

1. Vie du conseil

- Le compte rendu du CSRPN du 13 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.
- La présentation du rapport d'activités annuel est l'occasion de faire le point sur les mandats de représentation. Plusieurs comités sont au point mort. Néanmoins, il n'y a pas lieu de modifier les mandats existants. Le rapport d'activités annuel est approuvé sans modifications.
- Les membres du CSRPN souhaitent que l'extranet soit mieux utilisé pour placer les documents préparatoires lorsqu'ils sont disponibles avant la réunion. Cela comprend également les diaporamas de présentation qui sont souvent très riches mais présentés rapidement.
- Gilles Cheylan fait un rapide retour sur la conférence des présidents de CSRPN qui s'est tenue en février. Un des points ressortis du tour de table (outre la disparité importante des fonctionnements) est la demande de précision sur la définition de « l'intérêt public majeur », rejoignant en cela une frustration déjà exprimée en PACA. Annonce a été faite du projet de révision des listes d'espèces végétales protégées et de l'actualisation des listes SCAP notamment pour les endémiques.
- Informations sur les activités de délégations, représentations et groupes de travail depuis la dernière réunion.

– Délégations : Avis sur destructions d'espèces protégées

- 22 dossiers ont été traités depuis le début de l'année (et la dernière réunion), ayant donné lieu à 3 avis flore et 19 avis faune (soit environ un dossier par semaine).
- bilan du fonctionnement après la première année de fonctionnement : besoin de clarifier le rôle de l'expert délégué et la contribution éventuelle des autres membres du conseil à l'avis de l'expert délégué.

> L'expert délégué est mandaté pour émettre un avis au nom du CSRPN. Pour construire sa position, il peut solliciter d'autres membres du conseil. Néanmoins il est seul responsable de l'étude du dossier et de l'avis émis. En cas de difficulté, notamment pour gérer des points de vue contradictoires, il peut demander le renvoi du dossier pour un examen en séance plénière.

> en complément des éventuelles sollicitations de l'expert délégué, le mail de saisine de l'expert avec accès au dossier est envoyé en copie aux autres membres du conseil pour leur permettre, s'ils le souhaitent, d'en prendre connaissance et d'apporter leur point de vue. Cette disposition ayant donné lieu à quelques dysfonctionnements (mails envoyés « à tous » ou directement à la DREAL), la DREAL questionne le conseil sur l'intérêt de la maintenir. Après échanges, il est décidé de conserver cette organisation mais qui demande plus de rigueur dans son utilisation : **les contributions spontanées sont à adresser aux experts délégués uniquement.**

– Autres Représentations du conseil :

- M. Barbero a participé à 8 comités de pilotage de sites N2000 depuis décembre. Par ailleurs, il sollicite le renouvellement d'un mandat d'un terrain géré par le CEN (Garidelle) dans le cadre d'une mesure compensatoire (carrière SOMECA). *Après vérification, il est confirmé qu'aucune demande de représentation du CSRPN n'est parvenue à la DREAL à ce jour.*
- G. Cheylan a été associé à la conférence de N. Hulot lors de son déplacement à Marseille. Egalement, suivi du DOCOB Chaîne de l'Etoile-Garlaban et renouvellement du label grand site.
- Commission Régionale du Patrimoine Géologique réunie en avril
- Groupe de travail « Connaissance » : une réunion en mars 2018 (actualisation des ZNIEFF)
- Groupe de travail « énergies renouvelables » : 2 réunions tenues et 3 en prévision

La restitution des travaux de ces 2 GT est prévue au CSRPN d'automne

2. Bilan du Plan National d'Actions Vipère d'Orsini

Le sujet est présenté par Marc-Antoine MARCHAND, du CEN PACA.

En introduction, Anthony DUBOIS rappelle que la Vipère d'Orsini n'est présente en France qu'en région PACA. Elle a fait l'objet d'un 1^{er} plan de restauration 2005-2010, puis du PNA 2012-2016 dont le bilan est soumis ce jour à l'avis du CSRPN, en préfiguration d'un futur avis du CNPN.

Au regard de l'état de conservation de cette espèce (inscrite « En danger » dans la liste rouge régionale des amphibiens et reptiles de PACA de 2017), ce plan est voué à être reconduit en tant que PNA de rétablissement pour une durée de 5 à 10 ans.

Marc-Antoine MARCHAND, avec l'appui d'un diaporama, présente les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de ce PNA :

- l'espèce est présente sur 13 stations réparties sur 6 massifs, elle reste potentielle et à confirmer dans les Baronnies provençales ;
- le PNA 2012-2016 identifiait 30 actions. Sur ces 30 actions, 6 ont été réalisées, 18 sont partiellement réalisées ou en cours de réalisation, 6 sont non-réalisées ;
- la plupart des actions seront proposées à la reconduction pour le prochain PNA.

Le diaporama très détaillé sera déposé sur l'extranet CSRPN (rubrique Documents présentés)

Synthèse des échanges et réponses aux questions :

- pour ce qui concerne le Parc National du Mercantour, il n'y a pas de données recensées en périphérie des sites Natura 2000 ;
- la plupart des actions du PNA sont assurées directement par le CEN PACA, à l'exception des actions portées par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux ;
- un site, sur le Mont Ventoux, a fait l'objet d'une étude génétique financée par le Life pour disposer d'un modèle d'extinction des populations. Au regard de la faible capacité de dispersion des vipères et de l'isolement des massifs occupés, la diversité génétique est présumée faible ;
- il serait bon de constituer un réseau de référents pérenne et séparé fonctionnellement du PNA. A ce jour, en dehors de quelques initiatives dans les Alpes-de-Haute-Provence, il y a pas de réseau avec une dynamique propre ;
- parmi les menaces pesant sur l'espèce, la principale est la fermeture des milieux. La pression anthropique est localement forte (Mont Ventoux, Montagne de Lure), elle peut être à l'origine du mauvais état de conservation de certaines populations. C'est un point à faire davantage ressortir dans le bilan du PNA ;
- le suivi des habitats de la Vipère d'Orsini est réalisé au moyen de placettes de relevé de végétation de 4 m². Il conviendrait d'élargir la superficie des placettes pour avoir un indicateur plus fiable et d'intégrer toutes les espèces présentes sans se limiter aux espèces favorables à la Vipère d'Orsini. Une superficie de 16 m² semble plus adéquate. À confirmer ;
- la question du brûlage dirigé devrait être davantage développée, sur les pratiques actuelles et les impacts potentiels sur l'espèce.

Avis 2018-1 : le CSRPN émet un avis favorable sur le bilan du PNA Vipère d'Orsini 2012-2017
--

3. Liste rouge régionale des Orthoptères

Le sujet est présenté par Stéphane BENCE (CEN PACA)

Méthode

La volonté d'établir la liste rouge régionale des orthoptères a été motivée par leur utilisation de plus en plus importante dans le cadre de suivis de milieux naturels et d'études ciblées sur des enjeux de conservation naturalistes. L'opportunité a été saisie de réunir cinq spécialistes reconnus dont la présence était indispensable pour bénéficier de la meilleure expertise.

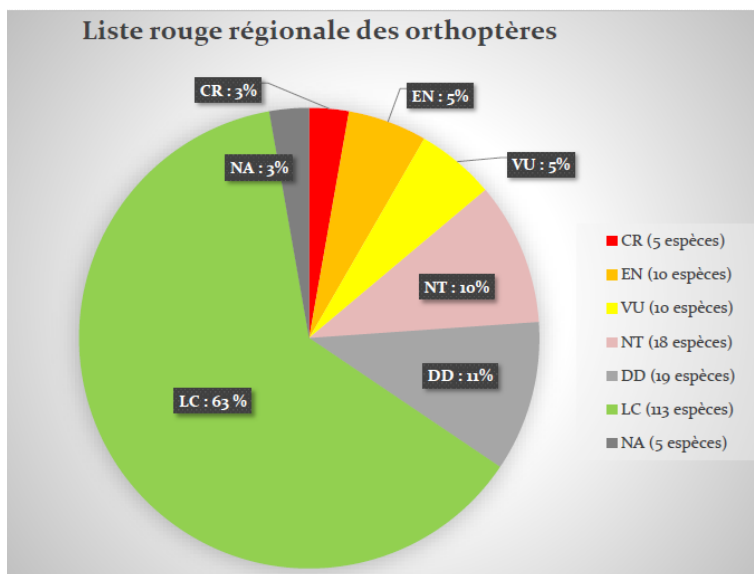
Chacun de ces spécialistes gère une base de données personnelle. Celles-ci ont été confrontées au cours de deux réunions d'une journée destinées à l'application des critères définis par la méthodologie UICN.

Lorsque l'application des critères n'a pas été possible au cours de la réunion, des cartes ont été produites à partir des données des spécialistes ajoutées à celles de Silene. Le travail a également tenu compte des données de Faune Paca qui ont été consultées pour chaque espèce potentiellement éligible à une catégorie de menace. Les principales difficultés rencontrées résultaient de l'appréciation des critères de la fragmentation sévère et de la diminution de l'aire (critère A, peu appliqué).

Résultat

Les 180 espèces présentes en région ont été passées au crible de la méthodologie.

- Les critères B ont été très majoritairement utilisés (relatifs à aire d'occupation ou d'occurrence réduite + diminution de la population régionale). Alors que 25 espèces ont été classées dans une catégorie de menace, 18 espèces sont proches du seuil de menace (quasi-menacées - NT) et 19 sont classées DD, la connaissance étant insuffisante pour statuer.
- Parmi les espèces menacées, majoritairement méditerranéenne (60 %), les cortèges les plus représentés sont ceux liés aux zones humides, aux pelouses sèches steppiques et aux milieux pionniers alluviaux (lit des rivières).
- Notons enfin que six espèces menacées sont endémiques : deux sont sud-alpines dans les Alpes-Maritimes et quatre autres sont méditerranéennes, associées à plusieurs types d'habitats.



La labellisation UICN sera sollicitée à partir de l'avis du conseil.

Avis 2018-2 : le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de liste rouge des Orthoptères de Provence Alpes Côte d'Azur.

4. Travaux dans la réserve naturelle nationale (RNN) du cirque du grand lac des Estaris : investigations complémentaires pour le projet de rehaussement du lac

Le sujet est présenté par Pierre Commenville, directeur du parc national des Ecrins, gestionnaire de la RNN du cirque du grand lac des Estaris.

Suite au dépôt de demande d'autorisation de la part de la commune d'Orcières de procéder à des travaux de rehaussement du lac de la RNN, l'unité de contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL a demandé dans ses avis du 30 juin et du 10 octobre 2017 à ce que des investigations géotechniques complémentaires soient réalisées afin de répondre à des interrogations concernant le dimensionnement technique de l'évacuateur de crues.

Le projet de rehaussement du lac en tant que tel a reçu un avis favorable du CSRPN et de la CDNPS lors de leur réunion respectivement les 15 mars et 1^{er} juin 2017. Les investigations envisagées constituent des travaux complémentaires susceptibles de modifier l'état et l'aspect de la RNN et doivent donc faire l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale de travaux sur ce site. Le dossier présenté ici concerne donc uniquement les investigations géotechniques en amont des travaux de construction du barrage.

La réalisation de ces investigations complémentaires est prévue pour une durée de 3 semaines environ lors des mois de juillet et d'août 2018, sur trois secteurs autour du lac. Les engins de chantier accèderont à ces secteurs par une piste carrossable existante et également par des linéaires de pelouse hors zone immergée après rehaussement du lac pour les deux derniers secteurs.

Les zones impactées par les investigations géotechniques sont similaires à celles du projet de rehaussement du lac et ne comportent pas d'enjeux majeurs d'un point de vue du patrimoine naturel.

Synthèse des échanges :

- Quels types d'investigations sont prévues ?

Les investigations consistent en des sondages et des fouilles. Ils seront rebouchés avec les déblais des forages. Les sondages peuvent atteindre une profondeur de 18 m et les fouilles concernent des volumes d'extraction de l'ordre de 10 m³ chacune.

- Quel est le but de ces investigations ?

L'objectif est de caractériser le fonctionnement du système hydrogéologique, le niveau de nappe, le comportement à terme de l'ouvrage et la modélisation des écoulements notamment dans les moraines.

- Le résultat des investigations est-il susceptible de modifier le projet global de rehaussement du lac ?

Les conclusions de ces investigations ne devraient pas remettre en cause le projet mais permettront de préciser le niveau de prélèvement en eau du lac pendant la phase d'exploitation.

- Le conseil attire l'attention sur l'intérêt et la fragilité des combes à neige. Un contrôle des déplacements des engins de chantier est prévu.

Avis 2018-3 : le CSRPN émet un avis favorable aux travaux complémentaires nécessaires
--

5. Plan régional d'action Chiroptères (PRAC)

Le sujet est présenté par Clémentine DENTZ et Emmanuel COSSON du Groupe Chiroptères de Provence qui est l'animateur pour la DREAL et la Région du Plan National d'Actions pour les chiroptères.

Clémentine DENTZ, avec l'appui d'un diaporama, présente le nouveau PRAC 2018-2025 qui prend la suite du PRAC 2009-2013 (prolongé jusqu'en 2017) et décline en région PACA le PNA approuvé en 2016. Elle présente le calendrier et la méthode de travail qui s'est appuyée notamment sur un comité d'écriture et une enquête auprès de tous les partenaires. Le PRAC cible 15 espèces définies comme prioritaires au niveau national ainsi que 6 espèces complémentaires pour lesquelles la région a une responsabilité particulière en termes de conservation (Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Molosse de Cestoni, Murin d'Alcathoe, Murin de Brandt, Murin à oreilles échanquées). Le GCP présente rapidement les 10 fiches-actions et leur niveau de priorité. Globalement, la priorité est maintenue sur les actions de connaissance et de suivi des populations, ainsi que sur la protection des gîtes : ainsi à ce jour 47 gîtes majeurs ont été identifiés et doivent être protégés mais seulement 22 disposent d'une protection physique, réglementaire et/ou conventionnelle.

Synthèse des échanges :

– La fiche-action n°9 doit être complétée par la diffusion des connaissances sur toutes les pratiques agricoles (et pas seulement le traitement du bétail) ainsi que sur les pratiques agricoles défavorables aux chiroptères. Les aménagements agricoles doivent également être mentionnés dans la fiche-action n°3.

– Il n'est pas prévu dans le cadre du PRAC d'analyses toxicologiques systématiques des cadavres de chiroptères. Cependant les cadavres sont conservés pour être mis à la disposition des chercheurs si besoin. A priori, les chauves-souris étant en haut de la chaîne alimentaire, le GCP estime qu'elles concentrent très probablement tous les polluants qu'on retrouve dans la nature.

– L'impact de la pollution lumineuse dépend des espèces : certaines sont lucifuges et évitent la lumière. Il existe aussi un phénomène de concentration d'insectes autour des sources lumineuses et, au contraire de vide alimentaire à l'écart. Le GCP estime ainsi que la régression des espèces communes résulte sûrement d'un déficit alimentaire global lié à la pollution lumineuse et aux insecticides.

- Certaines espèces progressent au niveau national mais pas en PACA. De plus, lorsqu'il y a progression, le GCP estime qu'on reste probablement très loin des effectifs qui existaient avant le début des suivis.
- En milieu péri-urbain le GCP prévoit de travailler à la mise en valeur pour les chiroptères des éco-complexes à l'abandon.
- Concernant d'éventuelles opérations de translocation comme mesures compensatoires pour des projets d'aménagements, le GCP indique que cette solution n'est à envisager qu'en dernier recours pour les espèces qui vivent dans les bâtiments car le résultat est très aléatoire. De plus cela implique de maîtriser parfaitement les conditions de température et d'hygrométrie du gîte de substitution.
- Concernant la fiche-action n°8 (prise en compte des chiroptères dans la gestion et l'exploitation forestière), le CSRPN mentionne qu'un travail est en cours au niveau national sur des préconisations de gestion dans le cadre d'une nouvelle certification forestière.
- Interrogé sur l'impact des parcs photovoltaïques en phase exploitation sur les chauves souris, le GCP indique que le principal impact identifié et étudié est la perte de territoires de chasse ou de passage et qu'il convient prioritairement de veiller à l'évitement des secteurs riches en arbres gîtes et des corridors.
- le GCP juge les nichoirs à chiroptères inefficaces comme mesure d'accompagnement ou mesure compensatoire.
- la définition de la donnée sensible pour les chiroptères dans le cadre de SILENE est prévue dans le cadre du PRAC pour 2018, en lien avec le CEN PACA. Le conseil rappelle que c'est une priorité.

Avis 2018-4 : le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité sous réserve de prise en compte des observations ci-dessus.

6. Mise à jour des ZNIEFF marines

En introduction, D. Meyer rappelle le processus général du programme ZNIEFF mis en place pour les ZNIEFF continentales : une mise à jour des données à l'intérieur des périmètres existants, puis une actualisation des référentiels et des zonages (par département). L'inventaire des ZNIEFF marines suit le même processus avec l'objectif de rattraper le calendrier si possible. Le travail de mise à jour est terminé et soumis à l'avis du CSRPN. Les modifications seront ensuite transmises au MNHN pour validation et intégration dans la base nationale. En région, les fiches descriptives seront actualisées et mises en ligne sur le site Internet de la DREAL.

Le sujet est présenté par Dorian Guillemain (Institut Pytheas) et Sandrine Ruitton (MIO – Institut méditerranéen d'Océanologie).

L'objectif de la mise à jour comprend :

- l'intégration des connaissances nouvelles depuis la dernière rédaction (2003) : liste des espèces présentes et références bibliographiques
- la mise en cohérence interne des rubriques : données générales ; description ; espèces et bathymétrie

Il y a actuellement 100 zones définies. La recherche bibliographique a permis d'identifier et consulter 360 documents et a été complétée de contacts directs avec les spécialistes. Les listes d'espèces ont été complétées et corrigées, notamment par l'application plus rigoureuse des notions d'espèces déterminantes et remarquables. L'ensemble des modifications et compléments a été consigné.

L'étape suivante concerne l'actualisation avec notamment :

- l'actualisation des listes référentielles
- l'étude des périmètres existants et l'établissement de propositions de modifications, suppressions et création de zones

Ces résultats seront soumis à validation du CSRPN puis du MNHN.

Synthèse des échanges :

- Denise Bellan rappelle l'historique du programme ZNIEFF mer et le rôle majeur des choix méthodologiques faits en PACA dans l'extension de l'inventaire national au domaine marin. Le programme est toujours marqué par la difficulté de la prise de données en mer et le nombre réduit de spécialistes.

- Marc Verlaque insiste sur la richesse de la bande littorale et le déficit de prise en considération dans le zonage actuel. L'actualisation devra significativement augmenter la couverture de ces enjeux.
- L'information apportée par les ZNIEFF a bien été intégrée par les collectivités, notamment dans le cadre de Natura 2000. C'est un outil de gestion majeur et simple d'emploi, notamment pour la continuité terre-mer qui ne doit pas être perdue de vue.

Avis 2018-5 : le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition de mise à jour des fiches descriptives. Sandrine Ruitton transmettra cette information au MNHN via l'application ZNIEFF.

7. Informations diverses

- La DREAL et la LPO font part d'un accord de partenariat portant sur le versement des données de la LPO dans Silene-PACA. A titre de test, il est prévu en 2018 de verser l'intégralité des données avifaunistiques 2017. Une mention en page d'accueil de Faune-PACA informera les contributeurs afin de leur permettre de prendre position sur le partage de leurs données d'observation. Amine Flitti précise que l'objectif de cette évolution de politique de la LPO-PACA s'appuie sur le constat que les données des bases de données privées sont insuffisamment prises en compte pour la conservation de la biodiversité et que la LPO souhaite que les données de Faune-PACA puissent être utiles à la conservation.
- P. Grillas signale un projet d'éolien en mer au large de la Camargue qui a fait l'objet d'un positionnement au moins réservé par le PNRC. L'étude d'impact initiale a été notamment critiquée pour une revue bibliographique partielle. La spécificité méditerranéenne avec le passage au-dessus de la Méditerranée d'une énorme population de passereaux migrateurs entre l'Eurasie et l'Afrique n'a pas été suffisamment considérée.

La prochaine réunion est prévue le mardi 16 octobre 2018 (reporté au 13 décembre)

Le président lève la séance à 16h30.

Secrétaire de séance : DREAL

Président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

Signé

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2018- 1

Date : 15
juin 2018

Objet : Bilan du plan national d'actions Vipère d'Orsini 2012-2016

Vote : Favorable

Le CSRPN réuni le 15 juin 2018, a examiné le bilan du PNA portant sur la Vipère d'Orsini entre 2012 et 2016 . Le dossier est animé par Marc-Antoine MARCHAND, du CEN PACA (Cf diaporama présenté en séance) :

Présentation synthétique des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de ce PNA :

- l'espèce est présente sur 13 stations réparties sur 6 massifs, elle reste potentielle et à confirmer dans les Baronnies provençales ;
- le PNA 2012-2016 identifiait 30 actions qui sont commentées une à une. Sur ces 30 actions, 6 ont été réalisées, 18 sont partiellement réalisées ou en cours de réalisation, 6 sont non-réalisées ;
- La plupart des actions seront proposées à la reconduction pour le prochain PNA.

Les échanges principaux ont porté sur les points suivants :

- pour ce qui concerne le Parc National du Mercantour, il n'y a pas de données recensées en périphérie des sites Natura 2000 ;
- la plupart des actions du PNA sont assurées directement par le CEN PACA, à l'exception des actions portées par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux ;
- un site, sur le Mont Ventoux, a fait l'objet d'une étude génétique financée par le Life pour disposer d'un modèle d'extinction des populations. Au regard de la faible dispersion des vipères et de l'isolement des massifs occupés, la diversité génétique est présumée faible ;
- il serait bon de constituer un réseau de référents pérenne et séparé fonctionnellement du PNA. A ce jour, en dehors de quelques initiatives dans les Alpes-de-Haute-Provence, il y a pas de réseau avec une dynamique propre ;
- parmi les menaces pesant sur l'espèce, la principale est la fermeture des milieux. La pression anthropique est localement forte (Mont Ventoux, Montagne de Lure), elle peut être à l'origine du mauvais état de conservation de certaines populations. C'est un point à faire davantage ressortir dans le bilan du PNA ;
- le suivi des habitats de la Vipère d'Orsini est réalisé au moyen de placettes de relevé de végétation de 4 m². Il conviendrait d'élargir la superficie des placettes pour avoir un indicateur plus fiable et d'intégrer toutes les espèces présentes sans se limiter aux espèces favorables à la Vipère d'Orsini. Une superficie de 16 m² semble plus adéquate. À confirmer ;
- la question du brûlage dirigé devrait être davantage développée, sur les pratiques actuelles et les impacts potentiels sur l'espèce.

Avis 2018- 1 : le CSRPN formule un avis favorable sur le bilan du PNA Vipère d'Orsini 2012-2017

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2018- 2		
Date : 15 juin 2018	Objet : Projet de liste rouge régionale des Orthoptères	Vote : favorable

Le CSRPN réuni le 15 juin 2018, a examiné le projet de liste rouge des Orthoptères de Provence Alpes Côte d'Azur. Le dossier est présenté par Stéphane Bence du CEN-PACA.

Méthode

La volonté d'établir la liste rouge régionale des orthoptères a été motivée par leur utilisation de plus en plus importante dans le cadre de suivis de milieux naturels et d'études ciblées sur des enjeux de conservation naturalistes. L'opportunité a été saisie de réunir cinq spécialistes reconnus dont la présence était indispensable pour bénéficier de la meilleure expertise.

Chacun de ces spécialistes gère une base de données personnelle. Celles-ci ont été confrontées au cours de deux réunions d'une journée destinées à l'application des critères définis par la méthodologie UICN.

Lorsque l'application des critères n'a pas été possible au cours de la réunion, des cartes ont été produites à partir des données des spécialistes ajoutées à celles de Silene. Le travail a également tenu compte des données de Faune Paca qui ont été consultées pour chaque espèce potentiellement éligible à une catégorie de menace.

Les principales difficultés rencontrées résultaient de l'appréciation des critères de la fragmentation sévère et de la diminution de l'aire (critère A, peu appliqué).

Résultat

Les 180 espèces présentes en région ont été passées au crible de la méthodologie.

- Les critères B ont été très majoritairement utilisés (relatifs à aire d'occupation ou d'occurrence réduite + diminution de la population régionale). Alors que 25 espèces ont été classées dans une catégorie de menace, 18 espèces sont proches du seuil de menace (quasi-menacées - NT) et 19 sont classées DD, la connaissance étant insuffisante pour statuer.
- Parmi les espèces menacées, majoritairement méditerranéenne (60 %), les cortèges les plus représentés sont ceux liés aux zones humides, aux pelouses sèches steppiques et aux milieux pionniers alluviaux (lit des rivières).
- Notons enfin que six espèces menacées sont endémiques : deux sont sud-alpines dans les Alpes-Maritimes et quatre autres sont méditerranéennes, associées à plusieurs types d'habitats.

La labellisation UICN sera sollicitée à partir de l'avis du conseil.

Avis 2018- 2 : le CSRPN formule un avis émet un avis favorable sur le projet de liste rouge des Orthoptères de Provence Alpes Côte d'Azur.

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2018- 3

Date : 15 juin 2018	Objet : Travaux dans la réserve naturelle nationale (RNN) du cirque du grand lac des Estaris : investigations complémentaires pour le projet de rehaussement du lac	Vote : favorable
---------------------	---	------------------

Le CSRPN réuni le 15 juin 2018 , a examiné le projet de travaux complémentaires dans la RNN des Estaris en vue du projet de rehaussement du lac . Le dossier est présenté par Pierre Commenville, directeur du parc national des Ecrins, gestionnaire de la RNN du cirque du grand lac des Estaris.

Suite au dépôt de demande d'autorisation de la part de la commune d'Orcières de procéder à des travaux de rehaussement du lac de la RNN, l'unité de contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL a demandé dans ses avis du 30 juin et du 10 octobre 2017 à ce que des investigations géotechniques complémentaires soient réalisées afin de répondre à des interrogations concernant le dimensionnement technique de l'évacuateur de crues.

Le projet de rehaussement du lac en tant que tel a reçu un avis favorable du CSRPN et de la CDNPS lors de leur réunion respectivement les 15 mars et 1^{er} juin 2017. Les investigations envisagées constituent des travaux complémentaires susceptibles de modifier l'état et l'aspect de la RNN et doivent donc faire l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale de travaux sur ce site. Le dossier présenté ici concerne donc uniquement les investigations géotechniques en amont des travaux de construction du barrage.

La réalisation de ces investigations complémentaires est prévue pour une durée de 3 semaines environ lors des mois de juillet et d'août 2018, sur trois secteurs autour du lac. Les engins de chantier accèderont à ces secteurs par une piste carrossable existante et également par des linéaires de pelouse hors zone immergée après rehaussement du lac pour les deux derniers secteurs.

Les zones impactées par les investigations géotechniques sont similaires à celles du projet de rehaussement du lac et ne comportent pas d'enjeux majeurs d'un point de vue du patrimoine naturel.

Synthèse des échanges :

- Les échanges permettent de préciser certains points techniques
- Le conseil attire l'attention sur l'intérêt et la fragilité des combes à neige. Un contrôle des déplacements des engins de chantier est prévu.

Avis 2018-3 : le CSRPN émet un avis favorable aux travaux complémentaires nécessaires

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2018- 4

Date : 15
juin 2018

Objet : Plan Régional d'Actions Chiroptères

Vote : favorable

Le CSRPN réuni le 15 juin, a examiné le projet de plan régional d'actions pour les Chiroptères (PRAC). Le dossier est présenté par Clémentine DENTZ et Emmanuel COSSON du Groupe Chiroptères de Provence qui est l'animateur pour la DREAL et la Région du Plan National d'Actions pour les chiroptères.

Clémentine DENTZ, avec l'appui d'un diaporama, présente le nouveau PRAC 2018-2025 qui prend la suite du PRAC 2009-2013 (prolongé jusqu'en 2017) et décline en région PACA le PNA approuvé en 2016. Elle présente le calendrier et la méthode de travail qui s'est appuyée notamment sur un comité d'écriture et une enquête auprès de tous les partenaires. Le PRAC cible 15 espèces définies comme prioritaires au niveau national ainsi que 6 espèces complémentaires pour lesquelles la région a une responsabilité particulière en termes de conservation (Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Molosse de Cestoni, Murin d'Alcathoe, Murin de Brandt, Murin à oreilles échancrées). Le GCP présente rapidement les 10 fiches-actions et leur niveau de priorité. Globalement, la priorité est maintenue sur les actions de connaissance et de suivi des populations, ainsi que sur la protection des gîtes : ainsi à ce jour 47 gîtes majeurs ont été identifiés et doivent être protégés mais seulement 22 disposent d'une protection physique, réglementaire et/ou conventionnelle.

Synthèse des échanges :

- La fiche-action n°9 doit être complétée par la diffusion des connaissances sur toutes les pratiques agricoles (et pas seulement le traitement du bétail) ainsi que sur les pratiques agricoles défavorables aux chiroptères. Les aménagements agricoles doivent également être mentionnés dans la fiche-action n°3.
- Il n'est pas prévu dans le cadre du PRAC d'analyses toxicologiques systématiques des cadavres de chiroptères. Cependant les cadavres sont conservés pour être mis à la disposition des chercheurs si besoin. A priori, les chauves-souris étant en haut de la chaîne alimentaire, le GCP estime qu'elles concentrent très probablement tous les polluants qu'on retrouve dans la nature.
- L'impact de la pollution lumineuse dépend des espèces : certaines sont lucifuges et évitent la lumière. Il existe aussi un phénomène de concentration d'insectes autour des sources lumineuses et, au contraire de vide alimentaire à l'écart. Le GCP estime ainsi que la régression des espèces communes résulte sûrement d'un déficit alimentaire global lié à la pollution lumineuse et aux insecticides.
- Certaines espèces progressent au niveau national mais pas en PACA. De plus, lorsqu'il y a progression, le GCP estime qu'on reste probablement très loin des effectifs qui existaient avant le début des suivis.
- En milieu péri-urbain le GCP prévoit de travailler à la mise en valeur pour les chiroptères des éco-complexes à l'abandon.
- Concernant d'éventuelles opérations de translocation comme mesures compensatoires pour des projets d'aménagements, le GCP indique que cette solution n'est à envisager qu'en dernier recours pour les espèces qui vivent dans les bâtiments car le résultat est très aléatoire. De plus cela implique de maîtriser parfaitement les conditions de température et d'hygrométrie du gîte de substitution.
- Concernant la fiche-action n°8 (prise en compte des chiroptères dans la gestion et l'exploitation forestière), le CSRPN mentionne qu'un travail est en cours au niveau national sur des préconisations de gestion dans le cadre d'une nouvelle certification forestière.
- Interrogé sur l'impact des parcs photovoltaïques en phase exploitation sur les chauves souris, le GCP indique que le principal impact identifié et étudié est la perte de territoires de chasse ou de passage et qu'il convient prioritairement de veiller à l'évitement des secteurs riches en arbres gîtes et des corridors.
- le GCP juge les nichoirs à chiroptères inefficaces comme mesure d'accompagnement ou mesure compensatoire.
- la définition de la donnée sensible pour les chiroptères dans le cadre de SILENE est prévue dans le cadre du PRAC pour 2018, en lien avec le CEN PACA. Le conseil rappelle que c'est une priorité.

Avis 2018-4 : le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité sous réserve de prise en compte des observations ci-dessus.

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2018- 5

Date : 15 juin 2018	Objet : Mise à jour des ZNIEFF marines	Vote : favorable
------------------------	--	------------------

Le CSRPN réuni le 15 juin 2018, a examiné le projet de mise à jour des ZNIEFF marines.

Le sujet est présenté par Dorian Guillemain (Institut Pytheas) et Sandrine Ruitton (MIO – Institut méditerranéen d'Océanologie).

En introduction, la DREAL rappelle le processus général du programme ZNIEFF mis en place pour les ZNIEFF continentales : une mise à jour des données à l'intérieur des périmètres existants, puis une actualisation des référentiels et des zonages (par département). L'inventaire des ZNIEFF marines suit le même processus avec l'objectif de rattraper le calendrier si possible. Le travail de mise à jour est terminé et soumis à l'avis du CSRPN. Les modifications seront ensuite transmises au MNHN pour validation et intégration dans la base nationale. En région, les fiches descriptives seront actualisées et mises en ligne sur le site Internet de la DREAL.

L'objectif de la mise à jour comprend :

- l'intégration des connaissances nouvelles depuis la dernière rédaction (2003) : liste des espèces présentes et références bibliographiques
- la mise en cohérence interne des rubriques : données générales ; description ; espèces et bathymétrie

Il y a actuellement 100 zones définies. La recherche bibliographique a permis d'identifier et consulter 360 documents et a été complétée de contacts directs avec les spécialistes. Les listes d'espèces ont été complétées et corrigées , notamment par l'application plus rigoureuse des notions d'espèces déterminantes et remarquables. L'ensemble des modifications et compléments a été consigné.

L'étape suivante concerne l'actualisation avec notamment :

- l'actualisation des listes référentielles
- l'étude des périmètres existants et l'établissement de propositions de modifications, suppressions et création de zones

Ces résultats seront soumis à validation du CSRPN puis du MNHN.

Synthèse des échanges :

- Rappel de l'historique du programme ZNIEFF mer et du rôle majeur des choix méthodologiques faits en PACA dans l'extension de l'inventaire national au domaine marin. Le programme est toujours marqué par la difficulté de la prise de données en mer et le nombre réduit de spécialistes.
- Insistance sur la richesse de la bande littorale et le déficit de prise en considération dans le zonage actuel. L'actualisation devra significativement augmenter la couverture de ces enjeux.
- L'information apportée par les ZNIEFF a bien été intégrée par les collectivités, notamment dans le cadre de Natura 2000. C'est un outil de gestion majeur et simple d'emploi, notamment pour la continuité terre-mer qui ne doit pas être perdue de vue.

Avis 2018-5 : Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition de mise à jour des fiches descriptives. Sandrine Ruitton transmettra cette information au MNHN via l'application ZNIEFF.

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

Signé